Ministère des affaires étrangères et du développement international
Direction des Archives

22 avril 2016

Recension des sources d'archives conservées par la direction des Archives diplomatiques concernant les spoliations de biens commises en France pendant l'Occupation et les recherches, restitutions et indemnisations de biens spoliés

Les archives concernant les spoliations de biens commises en France pendant l'Occupation et les recherches, restitutions et indemnisations effectuées dans l'après-guerre et jusqu'à l'époque actuelle sont conservées au Centre des archives de La Courneuve (à l'exception des archives rapatriées des postes et des archives concernant les protectorats français au Maroc et en Tunisie, lesquelles sont conservées au Centre des archives diplomatiques de Nantes).

Ces archives sont communicables dans les conditions ordinaires établies par le Code du Patrimoine.

Les fonds dans lesquelles ces archives sont conservées sont les suivants.

1– Archives du Comité national français et du Comité français de Libération nationale / Archives du Gouvernement provisoire de la République française (Londres / Alger)

Ces archives font l'objet d'un inventaire-papier consultable en salle des inventaires.

Elles rassemblent les archives de tous les services du CNF et du CFLN mais surtout celles intéressant le commissariat aux Affaires étrangères.

Elles peuvent concerner la question des spoliations et des recherches et restitutions de biens spoliés, comme par exemple

- La « déclaration de Londres » des Alliés (à laquelle adhère le CNF) du 5 janvier 1943 donnant « l'avertissement officiel à tous les intéressés, et en particulier aux personnes résidant en pays neutres, qu'ils ont l'intention de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en échec les méthodes d'expropriation pratiquées par les Gouvernements avec lesquels ils sont en guerre, contre les pays et les populations qui ont été si cruellement assaillis et pillés ».
- L'ordonnance du CFLN du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle.
- L'arrêté du GPRF du 24 novembre 1944 instituant la Commission de récupération artistique.

22 avril 2016

2 - Archives du ministère des affaires étrangères de l'Etat français (1940-1944)

Ces archives font l'objet d'un inventaire-papier consultable en salle des inventaires.

Etat Français (**cote 2GMII**, ex. personnes déchues de la nationalité française) ,

Z-Europe (**cote 10GMII**, ex. biens français en Allemagne, questions israélites)

Relations commerciales (**cote 17GMII**, ex. OBIP).

3 - Archives de l'Office des biens et intérêts privés (OBIP)

Créé en 1919, l'**OBIP (Office des biens et intérêts privés)** a été réactivé dès la fin de la Seconde Guerre et a fonctionné jusqu'en 1955 pour traiter les demandes relatives à des spoliations et autres pertes de biens (pillages, dommages de guerre etc.) intervenues pendant la Seconde Guerre mondiale. A partir de 1950, l'OBIP a pris en charge les opérations jusqu'alors conduites par la Commission de récupération artistique (cf. infra).

Cote de la série : 27BIP

Seconde Guerre mondiale

Spoliations allemandes en France (SPAF) environ 434 articles pour 395 cartons, 10 registres, 27 boites à fiches (1945-1960).Inventaire , base de données informatisée, novembre 1999 ; fichier classé

Or monétaire (OM) 69 cartons (1945-1964).Répertoire numérique, 9 p., dactyl. , base de données informatisée.

4 - Archives de la Zone française d'occupation (ZFO) en Allemagne et en Autriche

Ces archives (dites anciennement « **archives de Colmar** » car elles ont été conservées à Colmar de 1952 à 2010) concernent les activités des services français d'occupation en Allemagne (1945-1949), en Autriche (1945-1955) et à Berlin (Gouvernement militaire français de Berlin 1945-1992) ainsi que celles des organismes tripartites d'occupation (France-Etats Unis – Royaume Uni).

Elles sont décrites dans une « Notice générale d'orientation et d'aide à la recherche » publiée en avril 2013, consultable en salle des inventaires au Centre des archives diplomatiques de La Courneuve.

Ces archives importantes (près de 8 km/l) contiennent de très nombreux documents concernant les recherches et les restitutions de biens spoliés. Les services administratifs de la ZFO, actifs entre 1945 et 1955 (voire jusqu'en 1990 à Berlin), comportent une structure à trois échelons. Au sein du Groupe français du conseil de contrôle (GFCC), qui constitue

l'échelon interallié, c'est la division Réparations-Restitutions qui est chargée des questions de récupération des biens spoliés. À l'échelon national, en Allemagne, l'organe essentiel des restitutions est la direction des réparations et des restitutions du gouvernement militaire de la Zone française d'occupation (GMZFO) à Baden-Baden. Son homologue en Autriche, basé à Vienne, est la division Réparations-Restitutions et contrôle des biens, chargée entre autres des restitutions de biens spoliés à la France. Enfin, à l'échelon des provinces et des cercles de la ZFO, des services Réparations-Restitutions sont également en charge essentiellement du dépouillement des déclarations obligatoires des Allemands, mais aussi de la prospection, du renseignement et de la conservation des biens spoliés. Berlin constitue une exception, puisque le Gouvernement militaire français de Berlin (GMFB) poursuivra son existence jusqu'à la réunification de l'Allemagne.

5 - <u>Archives dites « de la Récupération artistique »</u>

Ce fonds hétéroclite est constitué de 1.062 cartons, soit 200 mètres linéaires. Ce sont des archives de divers services français chargés à un titre ou à un autre de rechercher et restituer à leurs ayants droit les « biens culturels » (notamment les œuvres d'art) spoliés en France entre 1940 et 1944. Ces archives proviennent en partie d'un transfert du ministère de la culture au ministère des affaires étrangères à la fin des années 1980., récemment complété par un transfert réalisé au début de l'année 2016.

Cote de la série : 209SUP

Un inventaire-papier sommaire de l'ensemble de ce fonds est consultable en salle des inventaires. Un inventaire détaillé sous forme électronique est en cours d'élaboration.

Il s'agit d'un ensemble particulièrement complexe à traiter, parfois appelé à tort «fonds Rose Valland», constitué de documents provenant d'administrations diverses Office des biens et intérêts privés (cf. supra), Commission de récupération artistique (créée en novembre 1944 et ayant fonctionné jusqu'en 1949), Bureau central des restitutions (à Baden-Baden), bureaux du Service de remise en place des œuvres d'art de Berlin et de Baden-Baden, Service de protection des œuvres d'art, coopération avec les Forces d'occupation britannique et américaine en Allemagne et en Autriche et les organismes tripartites etc.

Ce fonds comprend environ un tiers de pièces générales, de rapports d'enquête, de dossiers sur le fonctionnement des services ou de correspondances relatives aux restitutions et environ deux tiers de dossiers nominatifs déposés par près de 2.300 familles, organismes, institutions qui ont adressé une réclamation à la Commission de récupération artistique et à l'OBIP entre 1945 et le début des années 1950. Les pièces principales en sont les suivantes

a - une trentaine de cartons contenant des copies de documents allemands établis pendant la guerre (listes de l'ERR, documents sur les collections de Hitler, Goering, Ribbentrop, rapport Kümmel etc.)

b – des listes de biens spoliés, accompagnées éventuellement de photographies et de titres de propriété accompagnés de lettres de décharge en cas de restitution,

c – un ensemble de fichiers thématiques constitués par les différentes administrations pour documenter chaque bien réclamé et/ou récupéré et/ou restitué. Cet ensemble représente environ 150 cartons, soit environ 130.000 fiches (actuellement en cours de numérisation)[1]

Ce fonds a été complété (en février 2016) par un ensemble de 16 cartons (et une chemise à rabat) versé par le service des musées de France et portant la cote **20160007AC**. Les documents concernés portent essentiellement sur l'occupation du musée du Jeu de Paume par l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (notamment les registres signés par les Allemands indiquant pour chaque jour le mot de passe ainsi que le nom de l'officier et des trois ou quatre hommes de garde, le suivi de routine des sentinelles etc.), des carnets d'adresses et registres de courrier de la CRA contenant des noms et/ou adresses de personnes spoliées, des dossiers d'enquête de la CRA et du HCR (Haut-Commissariat de la République française, service de remise en place des œuvres d'art) en vue de restitution.

6 - direction des affaires juridiques

La direction des affaires juridiques a été associée à toutes les questions juridiques liées à la négociation des accords internationaux ayant eu pour objet la recherche, la restitution ou l'indemnisation de biens spoliés ou pillés, ainsi qu'à l'instruction de demandes particulières concernant la recherche ou la restitution d'un bien spolié en France pendant l'Occupation.

7 - direction générale des affaires politiques et directions géographiques

La consultation des archives de la direction générale des affaires politiques, des directions géographiques (particulièrement celle d'Europe et la sous-direction d'Amérique du Nord) ainsi que de la direction des Nations Unies et des organisations internationales est indispensable pour documenter sur l'ensemble de la période 1945-2015

- La pratique et le droit international régissant la question des recherches de biens spoliés et de l'éventuelle restitution ou indemnisation de biens spoliés (consulter les archives des négociations avec les pays concernés, en particulier dans les années 1950 et 1960, mais aussi les négociations conduites dans un cadre multilatéral, notamment l'UNESCO)
- La solution recherchée ou trouvée à d'innombrables cas concrets de recherches ou de restitutions ou d'indemnisations de biens spoliés (consulter notamment les dossiers des relations bilatérales de la France avec l'Allemagne, l'Autriche, la Tchécoslovaquie/République tchèque, la Pologne, l'URSS/Russie, le Royaume Uni, les Etats-Unis d'Amérique).

8 - **Secrétariat des conférences internationales** (1944-1959)

[1] ces fiches ont été constituées dans les années de l'immédiat après-guerre par différents services français chargés de rechercher et restituer les biens culturels spoliés; Elles sont classée par propriétaire, artiste, type d'œuvre. Elles n'ont jamais été communiquées pour des raisons matérielles de conservation (papier dégradé, impossibilité de manipuler ces fiches sans les mettre en désordre etc.) et sont actuellement en cours de numérisation pour pouvoir être ainsi mises à la disposition des chercheurs.

Consulter en particulier les dossiers géographiques / Allemagne, dossiers sur la récupération des œuvres d'art, la déposition de Goering à Nuremberg

Cote : 372QO

9- <u>direction des affaires économiques et financières</u>

a) <u>Accords techniques, 1944-1954</u>

Cote : 19QO

Revendications en propriété d'objets signalés dans des pays non occupés par les Forces alliées.

b) <u>Affaires allemandes et autrichiennes, 1945-1955</u>

Question générale des réparations/restitutions, dossiers de particuliers

Cote : 153QO

c) <u>Négociations récentes</u>

- déclaration conjointe de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique concernant la dissolution de la Commission tripartite sur l'or monétaire (9 septembre 1998).
- accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'indemnisation de certaines spoliations intervenues pendant la seconde guerre mondiale (18 janvier 2001).

Cote : 7H

10 - <u>Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques</u>

Consulter notamment les archives de la direction des échanges culturels et celles de l'AFAA.

11 - <u>Direction des Archives</u>

Conservation des traités et accords consulter les traités et accords internationaux bilatéraux et multilatéraux engageant la France pour la recherche, la restitution et l'indemnisation de biens spoliés, notamment les œuvres d'art et autres biens culturels.

La totalité des accords internationaux engageant la France est en consultation libre sur Internet via la Base CADIC « Traités et accords ».

<u>http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/Traites/Accords_Traites.php</u>

Restitution d'œuvres inventoriées MNR les archives de la direction des Archives (années postérieures à 1990) documentent les décisions du ministère des affaires étrangères (direction des Archives) autorisant ou non la restitution d'un bien inventorié MNR.

Cote : 7FC

Recherches instruites par la CIVS dossiers nominatifs correspondant aux recherches effectuées par la direction des Archives sur requête de la CIVS

Cote : 7F2

Négociation des accords diplomatiques avec la Russie portant sur le transfert vers la France d'archives françaises spoliées par les forces d'occupation allemandes, saisies par l'Armée Rouge et conservées en Russie :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/archives-diplomatiques/spoliations-et-autres-suites-de-la/archives-des-spoliations-et-des-11554/article/fonds-russes

Mise en œuvre de ces accords et restitutions aux ayants-droit publics et privés.

Cote : 7 I

12 – **Archives rapatriées des postes** (*conservées à Nantes*)

Certains postes diplomatiques ont eu à traiter depuis 1945 de questions relatives à des recherches ou des restitutions de biens spoliés en France pendant l'Occupation.

Consulter en particulier les archives des ambassades de France à Berne, Bonn/Berlin, Vienne, Prague, Varsovie, Bucarest, Moscou, Londres, Washington.

13 - **Archives des protectorats français sur le Maroc et la Tunisie** *(conservées à Nantes)*

- concernant **le Maroc** (qui n'a pas connu d'occupation allemande) archives des mesures d' « épuration administrative » contre des Juifs au Maroc ,

- concernant **la Tunisie** (qui a connu 6 mois d'occupation allemande) archives des mesures d' « épuration administrative » contre des Juifs en Tunisie + archives des réquisitions ayant visé des « biens juifs » + archives du Service des dommages de guerre (Tunisie).

Des archives portant sur l'administration du Maroc et de la Tunisie pendant la Guerre se trouvent également dans le fonds « Londres-Alger » (cf. supra), en particulier dans les archives du CFLN.(FBL)./